

NOTE D'INFORMATIONS

ASSURANCE

PRATIQUANT(E) LICENCIÉ(E) À LA FFAAA

Un(e) licencié(e) est assuré(e) en IA et RC pour tout cours et stage animé dans le cadre des activités fédérales ou en dehors de ce cadre, en France ou à l'étranger. En voici **quelques exemples** :

En France :

- Cours organisé par un club FFAAA ou stage fédéral FFAAA (*national, régional, départemental, événement*)
- Stage privé animé par un enseignant FFAAA ou non-FFAAA,
- Stage fédéral de la FFAB,
- Stage privé animé par un enseignant étranger.

À l'étranger :

- Stage privé animé par un enseignant FFAAA,
- Stage privé animé par un enseignant non-FFAAA (français ou étranger),
- Cours dans un dojo (p. ex. Hombu Dojo).

La durée des déplacements à l'étranger doit être **inférieure à 90 jours** consécutifs.

PRATIQUANT(E) NON-LICENCIÉ(E) À LA FFAAA

Pour les personnes non-licenciées (Français ou étrangers) qui participent occasionnellement aux manifestations organisées par la FFAAA, ses organes déconcentrés ou ses associations affiliées, AXA propose une assurance en RC pour couvrir l'organisateur, conformément à l'Article L. 321-1 du Code du Sport.

Aucun certificat médical n'est requis pour ces personnes.

Par contre, l'assurance IA étant limitée aux licencié(e)s FFAAA, les pratiquant(e)s non-licencié(e)s ne peuvent pas en bénéficier.

Manifestations éligibles à la couverture en RC :

- Stage fédéral FFAAA,
- Cours dans un club FFAAA, inclus les cours d'essai* et les initiations dans le cadre de journées portes ouvertes, ou des forums d'associations,
- Stage privé animé par un enseignant FFAAA.

Pour toutes les personnes non-licenciées, **une liste de renseignements doit être tenue et conservée** par l'organisateur du stage ou cours (club, ligue, etc.). Un modèle est disponible en téléchargement sur le site fédéral, page *Téléchargement*, section *Administratif*, ou [en cliquant ici](#).

** Il est accordé deux cours d'essai par personne et sur un délai maximum de 30 jours à compter de la 1^{ère} séance.*



Agrément N°75 S 273, Arrêté Ministériel du 7 octobre 1985

Membre de l'Union des Fédérations d'Aïkido Membre pour la France de la Fédération Internationale d'Aïkido